

Itinéraire d'un Hussard de la République

« Itinéraire d'un Hussard de la République » (Hent un housard eus ar Republik, dans la langue maternelle de l'auteur) tel est le titre de l'ouvrage récemment publié par *Yvon Hervé*, maire de la Commune de Sainte-Sève (F-29600).

N'est pas hussard qui le veut ! C'est chemin faisant que *Yvon Hervé* parvient à s'autoproclamer Hussard de la République après un cursus d'instituteur public, de pédagogue et d'éducateur populaire longtemps associé à un parcours de magistrat de la vie publique dans des collectivités locales où sont ancrées ses racines bretonnes et trégorroises.

Hussards noirs, hussards noirs de la République, hussards noirs de la 3^e République, hussards de la République, hussards noirs de la sévérité et hussards noirs au stylo rouge ces formules quelque peu allégoriques ont été et restent en effet usitées pour désigner les instituteurs publics sous la 3^e République et parfois leurs descendants frères d'âme et frères d'armes exerçant sous les auspices d'autres républiques plus proches mais aux priorités politiques différentes.

Formés dans les écoles normales primaires départementales les instituteurs des débuts de la 3^e République furent animés par un esprit missionnaire et une vocation inébranlable, pour promouvoir les valeurs patriotiques et citoyennes alors que la France se relevait de la guerre perdue (1870-1871) face aux prussiens de Bismarck.

C'est à *Charles Péguy*, dans son roman "*L'argent*" écrit en 1913, que nous devons la formule initiale en forme d'idiotisme militaire et ses nombreuses variantes. Le choix de cette allégorie par l'écrivain intervenait à la suite d'une scolarité lui ayant permis de bénéficier de l'ensemble du système éducatif républicain à savoir ; l'école annexe de l'École Normale d'Instituteurs d'Orléans, le Lycée de la même Ville puis l'École normale Supérieure de la rue d'Ulm. Ce système résultait de la mise en application des Lois *Jules Ferry* portant création et organisation de l'instruction publique républicaine gratuite, obligatoire et laïque et de la loi de Séparation des églises et de l'Etat de 1905. On pourra accéder à ce texte en suivant le lien :

<http://www.jbnoe.fr/Les-hussards-noirs-de-Peguy#:~:text=Par%20ces%20jeunes%20hussards%20de,qu'ils%20%C3%A9taient%20tr%C3%AAs%20vieux>

Le mot "**hussard**" fait référence au corps de cavalerie hongrois créé au XV^e siècle et au fameux escadron de cavalerie des "Hussards Noirs", constitué pendant la Révolution, en 1793, par la Première République Française.

La couleur noire renvoie à celle de l'uniforme des élèves de l'École Normale Supérieure ainsi - probablement - qu'à celui des cavaliers du Cadre noir de Saumur (49), dont la couleur noire fut décidée sous le règne de Louis-Philippe. Elle fait aussi référence à l'uniforme particulier des élèves-maîtres de l'école normale d'instituteurs d'Orléans qui venaient faire l'apprentissage de leur métier à l'École annexe où se trouvait scolarisé *Charles Péguy*. Le visiteur pourra éventuellement compléter son information en suivant le lien :

<http://politicobs.canalblog.com/archives/2008/07/05/9826159.html>

Cette tenue noire trouvait ses origines immédiates dans les vêtements austères des instituteurs et institutrices formé(e)s dans les Écoles Normales créées par la loi *Guizot* de 1833 pour les premiers puis par la loi *Paul Bert* de 1879 pour les secondes. L'institution bannissait, en effet, toute ornementation et tout superflu. Par ailleurs de ces Écoles Normales sortaient des maîtres et des maîtresses d'école qui, s'ils étaient tous habillés dans les mêmes tons, avaient tous reçu une mission unique (le terme n'est pas trop fort) : dispenser l'instruction publique jusqu'au dernier village des campagnes françaises. « Cette École Normale semblait un régiment inépuisable. Elle était comme un immense dépôt, gouvernemental, de jeunesse et de civisme. Le gouvernement de la République était chargé de nous fournir tant de sérieux » écrivait *Charles Péguy*. En suivant les liens suivants on pourra en connaître davantage :

<http://politicobs.canalblog.com/archives/2008/07/05/9826159.html>

<https://jamelesmots.com/les-hussards-noirs-ou-les-hussards-noirs-de-la-republique/>

« Selon un mythe typiquement laïc, au début du vingtième siècle, le maître d'école est un Hussard-Noir » écrit *Gilbert Langhi*. Cet auteur poursuit : « La présentation du hussard noir est souvent un triptyque. Avant tout, il installe les

valeurs de la République au cœur des enfants, au nom du peuple, contre la monarchie et contre l'église. Ensuite, il est le prophète ébloui du monde nouveau prônant la raison et la logique, imposant les lumières et l'esprit critique ; exhortant à la science et au positivisme. Enfin, le hussard-noir est considéré comme un missionnaire de l'instruction habité par le devoir d'enseigner, cherchant l'intelligence des enfants en blouse et en sabots jusqu'au plus profond du pays dans les hameaux les plus reculés, permettant ainsi à la jeunesse de changer de condition. ». Le visiteur pourra prendre connaissance de l'article de G. Langhi à ce propos en suivant le lien :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/02/04022015Article635586264042703951.aspx>

Certes le contexte fondateur a changé. Le parcours professionnel et l'engagement sans faiblesse dans la vie publique d'Yvon Hervé se sont déroulés dans un contexte social et politique différent.

Cependant par les temps présents, les indices avérés de fragilisation de nos institutions républicaines et tout particulièrement de son école publique laïque ne cessent de s'accumuler au point de susciter une activité parlementaire soutenue pour conforter le « respect des principes de la République ». Ainsi à la suite d'attentats et d'agressions l'on tente de remobiliser dans les établissements scolaires les enseignants dans la plus pure tradition de la 3ème République en remettant en exergue l'image des hussards noirs "*serviteurs de la République sociale ; des instituteurs de la liberté qui doivent l'enseigner à l'école et la répandre en dehors, notamment quand elle est menacée*" (Jean Jaurès ; séance parlementaire du 20 juin 1894).

Les hussards se trouvent donc de nouveau au-devant de l'actualité au moment de la publication du témoignage d'Yvon Hervé. Il incite à penser qu'ils détiennent encore une fois une partie des clés-si elles existent- donnant accès aux solutions locales considérant qu'avec une éducation républicaine dispensée dans des institutions laïques fonctionnelles et consolidées tous les citoyens sans exception pourraient de nouveau apprendre à vivre ensemble.

Les visiteurs pourront s'en convaincre en découvrant l'ouvrage de Y. Hervé dont ils pourront consulter les première et quatrième de couverture en [cliquant ici](#).

Que notre collègue soit chaleureusement félicité pour son parcours singulier de hussard et pour en avoir rendu compte au moment opportun. Qu'il soit enfin

remercié de nous avoir autorisé à reproduire quelques éléments de son témoignage afin de les représenter sur ce site.